

AVANT-PROPOS

Un travail décent pour les hommes et les femmes partout dans le monde: atteindre cet objectif universel de l'OIT suppose de faire le lien entre les politiques de l'emploi ou du marché du travail et les systèmes de protection sociale fondés sur l'égalité, y compris pour tous les groupes vulnérables¹. Le présent numéro de la *Revue* prenant pour fil conducteur cette mise en relation aborde le problème de diverses catégories vulnérables de travailleurs. Pour l'essentiel, les articles qui le composent mettent tous l'accent sur la nécessité de passer des politiques conventionnelles et passives à des politiques actives et volontaristes. Dans les pays industrialisés, il s'agit, par exemple, de déterminer quelles stratégies seront efficaces pour assurer le reclassement des travailleurs licenciés pour des raisons économiques et qui sont particulièrement fragilisés du fait de leur âge, ou parce que leurs professions ou leurs qualifications sont aujourd'hui moins demandées. Il en va de même pour la réinsertion sur le marché du travail des chômeurs de longue durée, autre groupe vulnérable, en conjuguant subventions à l'emploi, formation et orientation professionnelle. Dans les pays d'Europe centrale et orientale, les réformes radicales des systèmes de pension, sujet également analysé ici, affectent fatalement les retraités, qui composent eux aussi un groupe vulnérable de travailleurs.

C'est dans son sens le plus large que la notion de *Travail décent* est abordée de façon novatrice dans l'article qui ouvre ce numéro et qui est consacré à la question de l'égalité et de la participation aux décisions des groupes défavorisés. Enfin, la *perspective* publiée ici, qui traite notamment des masculinités et des critiques que suscite chez les féministes la notion d'égalité, devrait enrichir le débat sur la problématique hommes-femmes.

Marie-Laure Morin et Christine Vincens font le point sur les procédures de licenciement et leurs résultats en Allemagne, en Espagne, en France et en Italie. Elles constatent l'évolution d'une logique de sécurité de l'emploi vers une logique de sécurité et de continuité des trajectoires professionnelles. Elles

¹ Le concept de *Travail décent* est présenté dans BIT: *Un travail décent*, Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, 87^e session, 1999, Genève.

relèvent que les politiques actives du marché du travail – par exemple les conventions de conversion, l'intégration des salariés licenciés dans des dispositifs de transition, l'inscription des salariés sur des listes de mobilité, et autres mesures destinées aux groupes vulnérables – prennent le pas sur les mesures traditionnelles, passives, visant à la garantie des ressources et à la continuité de la protection sociale, comme l'indemnisation du chômage, les systèmes de retrait anticipé du marché du travail, le recours aux pensions d'invalidité, les indemnités légales ou conventionnelles de licenciement.

Les auteures procèdent à un examen critique du rôle et de l'efficacité des divers acteurs dans la prévention ou la planification des licenciements, dans l'amélioration de l'employabilité ou le reclassement des travailleurs affectés. Elles concluent leur article par des suggestions destinées à améliorer les mécanismes institutionnels et juridiques, afin de faciliter et de renforcer le dialogue social, par des mesures adaptées à chacun des pays.

Dans leur article consacré aux travailleurs qui prennent leur retraite à l'âge normal, *Elaine Fultz et Markus Ruck* commencent par décrire le contexte dans lequel se déroule la réforme des pensions dans les pays d'Europe centrale et orientale. On constate une évolution des systèmes universels fondés sur la redistribution vers une individualisation des prestations, associées aux revenus perçus tout au long de la carrière, avec dans certains cas, un recours au secteur privé pour gérer les régimes. Il s'ensuit inévitablement une plus grande différenciation de la couverture de la protection sociale. La restructuration des régimes publics a consisté à élever l'âge de la retraite fixé au niveau national, à limiter le caractère redistributeur des régimes, à diminuer le taux de remplacement du revenu, à supprimer les privilèges dont bénéficiaient certaines catégories de travailleurs en matière de prestation ou en modifiant le financement de leur pension, et à améliorer les mécanismes de perception de cotisations.

Les auteurs montrent que l'expérience acquise ne confirme guère l'adéquation des réformes radicales à la situation politique et socioéconomique changeante des pays d'Europe centrale et orientale. Ils ajoutent que l'ambition de ces réformes est restée relativement étroite en ignorant les besoins des catégories défavorisées.

L'article suivant porte sur les systèmes d'incitation à la protection de l'emploi et à la création d'emplois à l'intention des groupes vulnérables. S'appuyant essentiellement sur l'expérience de la Belgique et des Pays-Bas, mais aussi sur celle d'autres pays européens, de l'Australie et des États-Unis, *Ive Marx* explique pourquoi les aides à la création d'emplois et l'allègement des cotisations sociales à la charge des employeurs se révèlent inadaptés pour améliorer les perspectives d'emploi des chômeurs de longue durée et autres groupes vulnérables.

Son analyse des recherches empiriques publiées sur l'évaluation de ces systèmes débouche sur deux résultats. Premièrement, les effets nets mesurés sur l'emploi sont toujours beaucoup plus faibles que les prédictions établies à partir de la plupart des modèles et simulations théoriques, même lorsque

ceux-ci partent d'hypothèses relativement pessimistes. En second lieu, on ne trouve guère d'éléments indiquant que les subventions ciblées ont un effet bénéfique sur la suite de la carrière des bénéficiaires, certaines études constatant même un effet négatif sur leurs perspectives d'emploi futur. L'auteur conclut que ces mesures, qu'elles soient générales ou ciblées, devraient être associées à la formation et à l'orientation professionnelle.

Comme le premier article de cette livraison de la RIT, la *perspective* qui y figure est consacrée au sujet essentiel de l'égalité. *Bob Hepple* cherche à élucider le sens de ce concept au vu de la déconcertante multiplicité de définitions qu'il prend dans les instruments internationaux comme la convention (n° 111) de l'OIT concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, les directives contre la discrimination, et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'auteur identifie deux dimensions fondamentales de l'égalité: l'égalité en tant qu'uniformité de traitement ou égalité formelle et l'égalité de fond ou matérielle. La première se fonde sur une notion de justice procédurale qui ne garantit aucun résultat en particulier. La seconde comprend trois approches différentes mais qui se recourent, l'égalité de résultat, l'égalité de chances et l'égalité de dignité humaine. Selon l'auteur, ces trois approches sont au cœur même de la notion de *Travail décent* qui proclame l'égalité de tous ceux qui travaillent ou qui cherchent du travail, sans considération d'âge, de sexe ou de situation en matière d'emploi. Il est de plus en plus reconnu que les inégalités sont cause de pauvreté, entravent le développement, sont contradictoires avec le respect des droits fondamentaux et alimentent les conflits internes dans les pays. Cette reconnaissance croissante confirme que la notion de *Travail décent* par le biais de ces trois approches susmentionnées de l'égalité peut servir de modèle pour un développement socialement durable.

L'auteur montre comment il est possible de donner force exécutoire aux droits sociaux et prône une approche globale et dynamique pour promouvoir l'égalité. Au lieu d'être passives et de réagir de manière défensive aux plaintes relatives à la discrimination, les organisations doivent être responsables de la réalisation de certains buts et objectifs, elles doivent notamment assurer une plus grande diversité de leurs effectifs. Il propose un modèle pyramidal d'application qui commence par des moyens volontaires et qui s'achève, le cas échéant, par des sanctions, mais seulement en dernier ressort. Le postulat qui sous-tend ce raisonnement est que «les formes privées de contrôle social jouent souvent un rôle plus important pour faire changer les comportements que l'appareil répressif de l'Etat». Une telle démarche, toutefois, dépend totalement de la participation de *toutes* les parties prenantes, donc du pouvoir d'action des groupes défavorisés eux-mêmes. Pour l'auteur, il est donc nécessaire, si l'on veut rendre opérationnel le concept de *Travail décent*, de procéder à certains ajustements au cadre juridique dans lequel l'OIT aborde aujourd'hui la question de l'égalité.

Cette livraison comprend la seconde partie de la *perspective* rédigée par Mark Lansky «Du genre, des femmes et de tout le reste»², dont le sujet est en relation étroite avec le thème, plus large, de l'égalité, traitée par B. Hepple. Elle commence par la présentation de certaines recherches récentes entreprises sous l'intitulé de «genre et développement» à propos des «hommes et des masculinités». Ce champ de recherche et les idées qu'il produit restent controversés, en particulier parce qu'ils sont perçus comme menaçant «le programme d'action pour les femmes» tel qu'il est traditionnellement compris dans les politiques de développement. Il reste, à l'évidence, que leur apport est essentiel à l'élargissement des perspectives dans lesquelles les politiques de développement abordent l'égalité. Du point de vue conceptuel, on s'oriente vers une meilleure compréhension du concept de genre en tant que composante à part entière des sociétés dans lesquelles les hommes et les femmes vivent et coopèrent. Non seulement cette compréhension révèle la faiblesse des conceptions fondées sur une opposition radicale entre hommes et femmes et sous la domination des hommes, mais elle met aussi en évidence la nécessité de concevoir les inégalités entre hommes et femmes dans le contexte plus large des manquements à la justice sociale qui modèlent les conditions socioéconomiques d'où découlent les différences fondées sur le sexe. Cette manière de penser est partagée par d'autres courants qui critiquent le concept d'égalité et remettent en cause les cadres juridiques dans lesquels cette égalité a jusqu'à présent été recherchée en tant qu'objectif social. La *perspective* présente, entre autres, ces courants de pensée ainsi que les autres préoccupations exprimées récemment aussi bien dans les travaux de recherche universitaires qu'au sein des institutions chargées du développement. Le tableau d'ensemble fait apparaître un consensus sur la nécessité d'un nouveau cadre politique pour atteindre l'égalité, qui tienne compte avec humanité de l'existence réelle des femmes et des hommes.

Le lecteur trouvera à la rubrique *Livres*, une notice sur un ouvrage traitant de l'évolution des relations professionnelles en République tchèque, en Hongrie, en Pologne et en Slovaquie après la transition de l'économie dirigée à l'économie de marché. Ce livre se distingue par le souci de l'auteur de tenir pleinement compte de l'héritage du passé, et pas seulement de la période communiste, dans son examen de la transition.

La section *Livres récents* présente divers ouvrages dont la plupart traitent de sujets en relation avec les articles de la présente livraison de la *Revue*. Trois ont pour sujet l'égalité: un recueil de textes sur la pertinence du concept de genre dans de nombreux domaines des sciences sociales et biologiques; «l'expérience masculine» vécue dans la société américaine et les questions qu'elle soulève; la protection sociale des femmes en Espagne. Un autre ouvrage traite de l'éducation et de la sous-utilisation des compétences lorsque les emplois normalement occupés par des travailleurs peu qualifiés le sont par

² La première partie a été publiée dans le volume 139 (2000), n° 4, pp. 539-566, de la *Revue internationale du Travail*.

des travailleurs ayant un haut niveau d'instruction. Autre sujet: la persistance des arriérés de salaires en Fédération de Russie après la transition de l'économie planifiée à l'économie de marché. Enfin, est présenté un recueil de textes sur le plein emploi publié en l'honneur de William S. Vickrey, prix Nobel d'économie en 1996 et un recueil de références à l'usage de la recherche sur la flexibilité au travail.

Dans la rubrique *Nouvelles publications du BIT* sont présentés trois rapports préparatoires à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail (2001): celui de la Commission d'experts sur l'application des conventions et recommandations, le rapport sur la promotion des coopératives et celui sur la sécurité sociale. Les autres publications du BIT traitent de la mise en valeur des ressources humaines, de l'emploi et de la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, des conséquences des réformes des secteurs de la santé et de l'éducation en Amérique latine et aux Caraïbes, de la sécurité dans l'utilisation de laines isolantes en fibres vitreuses synthétiques, de l'incidence sur l'emploi des fusions et des acquisitions dans le secteur des services bancaires et financiers, des services publics de l'emploi face à l'évolution du marché du travail, de la déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, des femmes, du concept de genre et de l'égalité, de l'emploi des jeunes et des politiques de l'emploi, dans une perspective mondiale.